

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-8-8-2

Séance du vendredi 12 septembre 2014

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE RIEDISHEIM ET DE PFASTATT DANS LE CADRE DE CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE PROGRAMME VIE SCOLAIRE RESTAURATION (E755)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-4-8-1 du 14 octobre 2011 relatif à la convention de restauration scolaire avec la commune de PFASTATT
- VU la délibération n° CP-2012-7-8-2 du 6 juillet 2012 relatif à la convention de restauration scolaire avec la commune de RIEDISHEIM,
- VU la délibération n° CG-2014-2-8-3 du Conseil Général du 13 mars 2014, relative à la politique des actions éducatives en 2014, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2014-2-1-5 du Conseil Général du 14 mars 2014 fixant le budget primitif du Département pour 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le versement :

- à la commune de RIEDISHEIM d'une subvention d'un montant de 5 000€, pour l'accueil d'élèves du collège GAMBETTA à RIEDISHEIM au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2013/2014,
- à la commune de PFASTATT d'une subvention d'un montant de 5 000€, pour l'accueil d'élèves du collège Katia et Maurice KRAFFT à PFASTATT au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2013/2014.

Les crédits correspondants d'un montant total de 10 000€ seront à prélever sur les crédits disponibles du programme E755, code 26272, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions